

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES, ACTION HUMANITAIRE ET SOLIDARITE NATIONALE

INSTITUT NATIONAL DES TRAVAILLEURS SOCIAUX



I.N.T.S.

KINSHASA/LINGWALA



RAPPORT D'ACTIVITES

Kinshasa, le 05 janvier 2017

Préambule

Créé par Arrêté Ministériel N° 175/CAB/MIN/AFF.SAH.SN/2013 du 28/01/2013 dans le cadre de la mise en oeuvre de la Loi portant protection de l'Enfant, l'Institut National des Travailleurs Sociaux, (INTS) en sigle est l'unique structure d'enseignement en République Démocratique du Congo qui forme les Assistants Sociaux dont l'Etat a besoin tant pour les Tribunaux pour Enfants que pour les autres Services du Ministère des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale afin d'assurer certaines exigences spécifiques quant à la délivrance des documents tels que l'attestation d'indigence qui est conditionnée par des enquêtes préalables des conditions de vie du requérant.

L'Institut National des Travailleurs Sociaux (INTS) a donc été créé pour contribuer au développement, à l'organisation et à la professionnalisation des métiers du social dans le but de répondre aux besoins des institutions de l'action sociale du secteur public et privé, spécialement par la formation des assistants sociaux. Ainsi, ce n'est que par la rigueur et la discipline que l'on peut prétendre acquérir les qualités de cette élite dont notre pays a tant besoin afin d'apporter aide et assistance à la catégorie de nos compatriotes vulnérables.

Etant une institution publique, l'INTS bénéficie du soutien total du Gouvernement congolais. L'Institut a, en outre noué des partenariats avec quelques institutions dont l'apport ne peut jamais être négligeable. Sans pouvoir les énumérer toutes, nous citerons l'UNICEF, le Centre Wallonie Bruxelles, les Hautes Ecoles de Namur et de Mons, le Projet 4Children, l'IBCR, etc.

Le présent Rapport d'activités s'articule autour de trois points principaux :

- ✧ Rapport académique (2015-2016)
- ✧ Etat des lieux
- ✧ Programmation d'activités pour l'année académique 2016-2017

I. RAPPORT ACADEMIQUE (2015-2016)

Ce Rapport retrace les grands moments vécus à l'Institut National des Travailleurs Sociaux durant l'année académique 2015-2016 dont le mérite a été la mise sur le marché de l'emploi les tout premiers *assistants sociaux professionnels* de la République Démocratique du Congo.

Ce Rapport est présenté en cinq (5) points:

1. Du calendrier académique

L'ouverture de l'année académique 2015-2016 a eu lieu le 15 octobre 2015. Une semaine plus tard, l'INTS a organisé le test d'admission pour les nouveaux étudiants qui n'avaient pas obtenu 60% de points aux Examens d'Etat. Du 28 au 30 octobre 2015, l'Institut a organisé le Séminaire d'accueil, d'orientation et d'encadrement de nouveaux étudiants.

Les cours ont réellement commencé le lundi 09 novembre 2015 pour se clôturer le 29 juin 2016. L'INTS a observé deux périodes de vacances, soit du 24 décembre 2015 au 5 janvier 2016 pour les vacances de Noël, et du 30 mars au 11 avril 2016 pour les vacances de pâques. Les examens semestriels se sont déroulés du lundi 15 au samedi 20 février 2016, pour la mi-session de février, du 11 au 23 juillet 2016 pour la première session, suivi du moment pathétique consacré aux défenses des Travaux de Fin d'Etudes, et enfin du 12 au 24/09/2016 pour la deuxième session.

2. Du fonctionnement des organes de décision

Durant l'année académique 2015-2016, le Comité de gestion a tenu régulièrement ses réunions et des décisions importantes avaient été prises, notamment:

- 1) La Décision N° **018**/INTS/DG/GOO/OA/2015 du 30 décembre 2015 annulant la Décision N° **005**/INTS/DG/LG/2015 du 09 avril 2015 portant engagement des membres du corps enseignant de l'Institut National des Travailleurs Sociaux.
- 2) La Décision N° **019**/INTS/DG/GOO/OA/2015 du 30 décembre 2015 portant réaménagement technique des membres des cabinets du Comité de gestion de l'Institut National des Travailleurs Sociaux.
- 3) La Décision N° **001**/INTS/DG/GOO/OA/2016 du 02 janvier 2016 portant engagement des membres du corps enseignant de l'Institut National des Travailleurs Sociaux.
- 4) La Décision N° **002**/INTS/DG/GOO/OA/2016 du 02 janvier 2016 portant nomination des membres des cabinets du Comité de gestion de l'Institut National des Travailleurs Sociaux.
- 5) La Décision N° **003**/INTS/DG/GOO/OA/2016 du 24 février 2016 portant engagement des membres du personnel scientifique (Chargés de Pratique Professionnelle) de l'Institut National des Travailleurs Sociaux.
- 6) La Décision N° **004**/INTS/DG/GOO/OA/2016 du 26 février 2016 portant engagement des membres du personnel scientifique (Assistants de recherche) de l'Institut National des Travailleurs Sociaux.
- 7) La Décision N° **005**/INTS/DG/GOO/OA/2016 du 22 juin 2016 portant mise en place de la Commission chargé des inscriptions des étudiants pour l'année académique 2016-2017 à l'Institut National des Travailleurs Sociaux.
- 8) La Décision N° **006**/INTS/DG/GOO/OA/2016 du 18 juillet 2016 portant

nomination des membres des Bureaux des jury G1/J & S, G2/J&S et G3.

3. Du personnel académique et scientifique

Durant l'année académique 2015-2016, l'INTS a employé quinze (15) enseignants parmi lesquels un (1) Professeur Ordinaire, un (1) Professeur associé, quatre (4) Chefs de travaux et neuf (9) assistants. A ceux-ci, il faut ajouter sept (7) CPP et trois (3) Assistants de recherche. Tout compte fait, le personnel académique et scientifique de l'INTS comprenait vingt-cinq (25) personnes dont trois (3) femmes.

4. Des étudiants

L'année académique 2015-2016 s'est terminée à l'INTS avec 195 étudiants repartis de la manière suivante:

N°	Années d'études		Nombre d'inscrits	Sexe		Pourcentage	
				M	F	M	F
1.	G1	Jour	55	19	36	37.2%	62.7%
		Soir	21	11	10	52.3%	47.6%
2.	G2	Jour	54	21	33	36.2%	63.7%
		Soir	09	01	08	1%	99%
3.	G3		56 ¹	26	30	46.5%	53.5%
Effectif général			195	78	117	40%	60%

Lors du contrôle de scolarité, on a découvert que parmi les étudiants finalistes, deux s'étaient fait inscrire avec de faux documents. Une décision les excluant avait été prise.

¹ Dont trois (3) étaient d'office exclus pour faux et usage du faux

Le tableau statistique de la participation aux épreuves par année d'études et du taux de réussite se présente comme suit:

N°	Année d'études		Nombre d'inscrits	Ont pris part aux examens	Ont réussi	Taux de réussite
1.	G1	Jour	55	55		
		Soir	21	09		
2.	G2	Jour	54	51		
		Soir	09	07		14
3.	G3		56	46		58%
Effectif général			195	152		

5. Des enseignements

Nonobstant le démarrage de l'année qui a été quelque peu timide, le calendrier académique a été tenu: pour preuve, les cours prévus au programme ont réellement été enseignés à l'exception d'un seul - *Psychologie générale* en première année graduat - qui pour des raisons évidentes, n'a pas été donné comme il se devait. Ainsi, le Comité de gestion avait décidé son report en deuxième graduat, et les étudiants concernés en étaient bel et bien conscients. Les travaux pratiques, les interrogations, les examens semestriels et les stages pratiques ont été tenus dans le temps réglementaire.

En conclusion, l'année académique commencée le 15 octobre 2015, s'est clôturée le 30 juillet 2016 sur une note de satisfaction car elle a coïncidé avec la collation des grades académiques. Cette cérémonie était présidée par Madame la Ministre des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale sortante. Les expériences de l'année académique 2015-2016 ont permis de corriger les erreurs constatées afin d'améliorer la qualité du travail cette année et les années futures.

Nous pouvons, à présent dresser l'Etat des lieux de l'INTS en janvier 2017.

II. ETAT DES LIEUX

De prime abord, il sied de souligner que l'année académique 2015-2016 a été tumultueuse à l'INTS suite aux multiples dysfonctionnements qui ont poussé l'autorité à procéder au réaménagement du Comité de gestion. Ainsi, présentement, l'Institut est dirigé par un nouveau comité mis en place le 31 août 2016. Le présent Etat des lieux concerne la période allant de septembre à décembre 2016. L'actuel Comité de gestion est animé par les personnes dont les noms suivent :

1. **Pr. Dr. MWENDANGA MUSENGO Désiré**, Directeur Général,
2. **KHENDA GINYONGO José**, Secrétaire Général Académique, et
3. **LIGBOLO EGBOLOMU Georges**, Secrétaire Général Administratif et financier.

Le présent Etat des lieux va donner de la lumière sur le fonctionnement du secteur académique, administratif et financier, ainsi que la description du patrimoine.

1. LE SECTEUR ACADEMIQUE

Il convient de signaler qu'à l'INTS, les enseignants étaient souvent qualifiés de 'permanents', une qualification qui n'existe pas dans le glossaire de l'Enseignement Supérieur et Universitaire. En effet, dans une institution d'enseignement supérieur, les enseignants sont engagés soit à temps plein, soit à temps partiel, soit en qualité de visiteur, ce qui n'est pas le cas à l'INTS.

La conséquence de cet aspect c'est le déséquilibre qui existe entre la prime, d'un côté et la charge horaire, de l'autre. De plus, la majorité de ces enseignants étaient en réalité visiteurs dans le sens où, ils appartenaient

réellement à d'autres institutions. Point n'est besoin de rappeler que le développement et l'avenir de l'INTS reposent en grande partie sur le fait de disposer un personnel académique et scientifique propre et des CPP réellement qualifiés en Assistance sociale.

Faut-il souligner que l'une des conditions pour l'INTS de solliciter l'ouverture du cycle de licence auprès de l'autorité compétente sera de prouver qu'il a un nombre important d'enseignants propre à lui, engagés à temps plein et hautement qualifiés ?

1) Du recrutement du Personnel académique et scientifique

Aussi, le nouveau Comité de gestion, constatant le favoritisme et le népotisme qui ont caractérisé les anciens gestionnaires dans le traitement des dossiers du personnel académique et scientifique de l'INTS, a institué une Commission d'évaluation et de sélection des candidats enseignants mise sur pied en date du 23/09/2016.

A l'issue des travaux de la Commission précitée, une liste des candidats jugés compétents et remplissant les critères a été arrêtée et mise à la disposition du Comité de gestion pour entérinement.

Dans le souci de permettre un fonctionnement normal de l'Institut, la Commission a proposé une liste d'enseignants engagés à temps partiel et une autre à temps plein. Ce qui a motivé la création des deux catégories c'est le souci de résoudre un problème épineux.

En effet, le fait que l'INTS ne dispose pas de personnel enseignant qualifié propre, l'institution est contraint de solliciter le concours des professeurs et chefs de travaux qui exercent ailleurs.

2) De la repartition de la charge horaire

Selon la réglementation en vigueur de l'Enseignement Supérieur et Universitaire en République Démocratique du Congo, la charge horaire pour un enseignant engagé à temps partiel ne peut contenir plus de deux cours. C'est ce qui justifie le nombre légèrement élevé d'enseignants.

Ci-dessous, un tableau récapitulatif des enseignants engagés à temps partiel à l'INTS pour l'année académique 2016-2017 et leur charge horaire :

N°	NOMS, POSTNOMS ET QUALIFICATIONS	INTITULES DES COURS
1.	EKINA BONGONGO Professeur Associé	1. Economie générale & du développement 2. Comptabilité
2.	MBALANDA LAWUNDA Professeur Associé	1. Méthodologie du travail social 2. Méthodologies et techniques du travail social communautaire, de groupe et individuel & II
3.	MWENDANGA MUSENGO Professeur Associé/ DG	1. Anthropologie sociale et culturelle 2. Sociologie de la famille
4.	TSHONGA LUNDULA Professeur Associé	1. Gestion des institutions sociales et des ressources humaines 2. Techniques de mobilisation
5.	KIKWETA MAWA Chef des Travaux	1. Sociologie générale
6.	NTUMBA KABEYA Chef des Travaux	1. Droit de la protection de l'Enfant 2. Droit international et humanitaire
7.	PINDI MBUMBA Chef des Travaux	1. Psychopathologie
8.	KABEDI TSHIMPANGILA Assistant	1. Introduction au droit public 2. Droit civil
9.	KABEYA KAYEMBE Victor	1. Psychologie du travail et relations professionnelles

Rapport d'activités à l'INTS

	Assistant	2. Psychopédagogie
10.	KAFULU UKONDALEMBA Assistant	1. Droit pénal 2. Droit du travail et Sécurité sociale
11.	KIKA SHABANI Assistant	1. Droit administratif 2. Travail social et Prévention
12.	LIGBOLO EGBOLOMU Assistant, SGAF	1. Fondements et histoire du travail social 2. Animation et éducation populaire
13.	MABAKA NGOKENE Assistant	1. Protection de l'Enfant appliquée à la santé publique I & II 2. Hygiène, Assainissement et Environnement
14.	MABOLA KAMOSI Séverin Assistant/ Directeur	1. Médiation et négociation 2. Sociologie rurale, urbaine et du développement
15.	MBOMBO MESU Joséphine Assistant	1. Mathématiques appliquées aux sciences sociales 2. Statistiques
16.	MPABA MPEAB'ATEN Assistant	1. Anglais 2. Anglais appliqué aux sciences sociales
17.	MUKOKO SANDA Zagor Assistant	Attaché au Pr MBALANDA LAWUNDA
18.	MUTOMBO DIVAL Assistant	1. Informatique I 2. Informatique II
19.	TUBULA SESHU Delphin Assistant/ Directeur	1. Logique et Techniques d'expression 2. Ethique et Déontologie du travail social

Pour l'avenir de l'institution, l'option avait été levée de recruter des enseignants à temps plein afin que ceux-ci fassent leur carrière à l'INTS en franchissant toutes les promotions jusqu'aux échelons supérieurs. Il s'agit de:

N°	NOMS, POSTNOMS ET QUALIFICATIONS	INTITULES DES COURS
----	----------------------------------	---------------------

1.	GUZAMBA IBWANZA Assistant	1. Education à la citoyenneté 2. Institutions sociales
2.	KHENDA GINYONGO Assistant/ SGAC	1. Initiation à la recherche scientifique 2. Recherche appliquée aux sciences sociales
3.	KUZANWA OLAME Assistant	Attaché au Pr EKINA
4.	MPETSHI ETSHINDO Assistant	1. Travail social de rue 2. Approches des phénomènes sociaux et contemporains I & II
5.	NSHOKANO RUTAKAZA Assistant	Attachée au Pr MWENDANGA MUSENGO
6.	YAKADI MOTE Assistant/Directeur	1. Psychologie générale 2. Psychologie sociale
7.	ZAHIGA PITIE Assistant/CB Apparitorat	Attaché au Pr EKINA

Ceux-ci devraient être considérés comme les fils-maison de l'INTS, car l'Institut compte sur eux pour sa survie.

Cette première année est considérée comme une période probatoire. C'est la raison pour laquelle leur charge horaire n'est pas volumineuse, pour les uns, et les autres sont directement attachés à des professeurs pour leur encadrement. Il reviendra à ces enseignants engagés à temps plein, lorsqu'ils seront déjà aguérés, de se charger des cours actuellement dispensés par les engagés à temps partiel.

Il convient de souligner que conformément aux instructions du Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, à la fin de chaque année académique, tous les enseignants (engagés à temps plein ou à temps partiel)

doivent être évalués afin de s'assurer de leur performance. Ceux qui auront été performants peuvent être reconduits et/ou promus, et ceux qui ne l'auront pas été remplacés.

3) Du recrutement du Personnel scientifique

La commission avait également retenu la candidature de Mr BUNGU SHABUNGU Serge et l'avait recommandé pour nomination en qualité d'Assistant de recherche qui sera appelé à animer le Centre de recherche lorsque celui-ci sera créé.

La commission avait, enfin, analysé et retenu les candidatures de quatre (4) Chargés de Pratique Professionnelle (CPP). Trois d'entre eux avaient terminé à l'INTS avec la mention distinction à l'issue de l'année académique 2015-2016. Ces CPP sont réellement qualifiés car disposant d'un titre de graduat en Travail social option Assistance sociale. Il s'agit de :

1. AMBILANGANAYI LUENDA ;
2. MANIENE MAKELELE ;
3. MATIABA MWAKA Fanny ;
4. POLEPOLE LUSHOMBO Patient.

En somme, l'INTS emploie 25 enseignants parmi lesquels : quatre (4) Professeurs, trois (3) Chefs de Travaux et 18 Assistants. A ceux-ci, il faut ajouter quatre (4) Chargés de Pratique Professionnelle et un (1) Assistant de recherche. Tout compte fait, le personnel académique et scientifique de l'INTS comprend trente (30) personnes dont cinq (5) femmes.

4) Du déroulement des enseignements

L'INTS organise les cours pour les vacances Jour et Soir. Les cours se donnent de 8h00' à 15h00' pour la vacation jour, et de 15h30' à 19h30' pour la vacation vespérale, et ce de lundi à samedi. Les cours sont du domaine du Travail social, Sociologie - Anthropologie, Economie, Droit, et autres branches recommandées par le Ministère de l'Enseignement Supérieur. Cette année académique, il y a eu introduction d'un nouveau cours intitulé « Droit de protection de l'Enfant appliquée à la Santé Publique » qui sera dispensé en G1 et G2. Ce cours s'inspire de la très riche documentation mise à la disposition de l'INTS par le Projet 4Children, que nous remercions très sincèrement. En G1, le cours traite des généralités sur la Santé Publique et le Droit de Protection de l'Enfant face au VIH-SIDA. En G2, le cours se penchera sur le Droit de protection de l'Enfant face aux maladies dites de mains sales.

5) Des étudiants

Pour l'année académique en cours, l'INTS compte 131/ 149 étudiants, parmi lesquels : 85 du genre féminin et 46 du genre masculin dont 83 anciens et 48 nouveaux inscrits, repartis comme suit :

a) Vacation Jour

Promotions	Filles	Garçons	Total
G1	23	18	41/ 40/ 49
G2	19	7	26/41/47
G3	29	12	41/48/50
Total	71	37	108/129/140

b) Vacation Soir

Promotions	Filles	Garçons	Total
G1	3	4	7/04
G2	5	4	9
G3	6	1	7
Total	14	09	23/20

Le total général donne 149 étudiants inscrits.

2. LE SECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

2.1. De l'Administration

Durant l'année académique précédente, l'INTS a souffert de multiples dysfonctionnements hérités des années antérieures. Ainsi, l'INTS a connu trois missions de contrôle dont deux diligentées par Madame la Ministre de tutelle (novembre 2015 et janvier 2016) qui ont abouti au réaménagement du Comité de gestion, et une autre troisième diligentée par Monsieur le Premier ministre (avril 2016) en vue de restructurer et redynamiser l'INTS.

Fin août et septembre 2016, l'INTS a été restructuré complètement avec la nomination de nouveaux membres du Comité de gestion, de nouveaux Chefs de Division, Chefs de Bureau et autres agents en remplacement de ceux jugés incompétents ou irréguliers.

De l'examen des différentes listes faisant office de liste déclarative de l'ensemble du personnel de l'INTS, à savoir : les Arrêtés Ministériels portant nomination des membres du Comité de gestion et de direction et des cadres de commandement, les différentes « Décisions » portant nomination des membres

des cabinets des membres du Comité de gestion, de l'engagement du corps enseignant et scientifique et la Commission d'affectation collective, il se dégage un effectif de cent soixante-cinq (165) personnes dont trois (3) membres du Comité de gestion, cinq (5) Directeurs, onze (11) Chefs de Division, vingt-deux (22) Chefs de Bureau, quatre-vingt-six (86) agents répartis en vingt et un (21) ATTB1, quarante et un (41) ATTB2, vingt (20) AGB1 et quatre (4) AGB2, sept (7) membres des cabinets du Comité de gestion et trente et un (31) corps enseignant et scientifique.

Au 15 décembre 2016, bon nombre d'agents figurant sur la Commission d'affectation collective n'étaient pas encore en possession de leurs notifications et donc ne se s'étaient jamais présentés au service. Mais, ils avaient répondu présent à la banque pour toucher la prime. D'autres se présentent très irrégulièrement. Pour les mois de novembre et décembre 2016, le service en charge du personnel a recensé soixante (60) agents irréguliers.

2.2. Des Finances

Les ressources financières de l'INTS sont de deux ordres : la prime institutionnelle et les recettes locales.

2.2.1. De la prime institutionnelle

L'INTS est principalement financé et appuyé par le Gouvernement Congolais. La prime institutionnelle payée au personnel de l'INTS est assurée par le Trésor public et est de la hauteur de 47.050.000fr. Depuis l'année passée, ce montant a été amputé de 1.650.000fr suite à l'avarice de l'ancien Directeur Général. Aujourd'hui, l'allocation des primes respecte le grade de chaque agent et cadre; ceci veut dire que tous les agents ou cadres d'un même niveau bénéficient du même traitement. Ce qui n'était pas le cas lors des précédentes paies.

Vu le nombre trop élevé d'agents qui devraient se partager le montant ci-haut cité, le Comité de gestion avait pris l'option de revoir à la baisse la prime du personnel afin de permettre à tout le monde d'être servi. Suite à cela, un agent, mécontent de constater que sa prime a diminué, a proféré publiquement des injures à la hiérarchie. Cet acte lui a valu l'ouverture d'une action disciplinaire traduite par une suspension de trois mois prenant cours début janvier 2017.

2.2.1.1. De la paie du personnel en général

Les listings élaborés par le Secrétaire Général Administratif et Financier ont connu un tripatouillage terrible. En effet, sur l'ensemble du personnel de l'INTS, seuls cent dix-huit (118) agents et cadres ont été réellement payés pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2016. La mise à l'écart des autres agents a été décidée unilatéralement par le Secrétaire Général Administratif et Financier. Après avoir accompli son forfait, le précité s'est arrangé pour camoufler les listings durant trois mois. Il ne les a mis à notre disposition que pendant la paie. Et c'est seulement en ces moments que cette supercherie a été mise à nue. Comme cet acte ne suffisait pas, il a même créé des agents fictifs au nombre de sept (7) qui ne disposent d'aucun acte d'engagement, mais qui ont touché l'argent de l'Etat. Ci-dessous leurs noms :

- | | |
|-------------------------|---------------------------|
| 1. BWANA GONAGO Placide | 5. MAFUNGU KIMWANGA Jules |
| 2. LOKEKOLA HEOLE | 6. MBEMBA MWEMBA |
| 3. LULEKI LUBAKI Seguy | 7. PALUKU NZIZI |
| 4. MADUKU EMILIE | |

2.2.1.2. De la paie du personnel académique et scientifique

Il sied de noter que tous les enseignants de l'INTS ne touchent pas la prime institutionnelle à ce titre. Ceux qui y exercent tant qu'administratifs sont rémunérés comme tel. Leur prestation tant qu'enseignant est un bénévolat. Il

y en a même qui ne touchent pas encore car leur engagement est intervenu en retard pendant que les listings étaient déjà élaborés et envoyés à qui de droit. Le tableau ci-dessous donne des éclaircissements quant à ce:

N°	CATEGORISATION	NOMBRE
1.	Personnel académique et scientifique rémunérés à ce titre	18
2.	Personnel académique non rémunérés à ce titre car assumant des fonctions administratives	8
3.	Personnel académique et scientifique non encore aligné	5

2.2.2. Des recettes locales

Les recettes locales sont constituées des frais académiques et autres frais connexes payés par les étudiants pour bénéficier de tel ou tel autre service comme l'obtention de la carte d'étudiant, relevé des côtes, attestation de réussite, etc.

Le montant des frais académiques appliqué à l'INTS a été négocié en 2014 entre le Comité de gestion, la Cordination des étudiants et...Les frais sont donc fixés à 325\$ (G1 et G2Jour), 300\$ (G3Jour) et 400\$ (vacation soir). Selon l'instruction n° 018/MINESU/CABMIN/ITMF/SMM/2016 du 06/10/2016 portant directives relatives à l'année académique 2016-2017 à l'intention des chefs d'établissements publics et privés de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, les frais académiques peuvent être fixes en dollars américains mais doivent être payés en francs congolais au taux officiel de 967,90 Fc.

Jusque fin décembre 2016, seuls 7 étudiants avaient payé au moins une acompte. Les autres se font prier.

3. LE PATRIMOINE

3.1. Des infrastructures

L'INTS dispose d'une infrastructure digne pour l'enseignement, avec 3 salles de classes bien aérées d'une capacité d'accueil de 60 places assises chacune. Seuls les bureaux sont dans un état peu confortable.

L'INTS fonctionne donc dans un bâtiment qui comporte 11 salles réparties de la manière suivante :

- 3 auditorios dont deux (2) équipés en bancs par le Projet EDR de la Banque Mondiale (11 bancs pour le G1 et 10 pour le G2) et un (1) non encore équipé. Ce local sert de bureau au chargé du personnel et aux autres services administratifs ;
- Deux (2) salles servent de bureaux aux deux Secrétariats Généraux ;
- 1 bureau du Directeur Général ;
- 1 local pour le cabinet du Directeur Général ;
- 1 local a été cloisonné pour abriter les bureaux des Cinq directions ;
- 1 salle qui sert de bibliothèque contenant plus de six cents ouvrages dont une dizaine offerte par l'UNICEF et le reste du fonds documentaire mis à la disposition par Mr Jacques LEROY de la haute école sociale de Mons (Belgique) et 4 étagères achetés par l'UNICEF ;
- 1 local servant de salle de réunions ;
- 1 local affecté à l'Apparitorat.

3.2. De la bibliothèque

La bibliothèque de l'INTS a une surface de 44,46m². Dix agents y sont affectés. Cette bibliothèque dispose 615 ouvrages et 100 périodiques; la grande partie de ces ouvrages sont du domaine du 'travail social'. Le nombre de lecteurs est passé de 50 en 2013 à 510 en 2016.

Comme nous parlons de la bibliothèque, signalons qu'en ce qui concerne la recherche et publication, l'INTS dans sa peau de nouveau - né se recherche encore. Pour cette rubrique, donc, rien à signaler. Toutefois, il y a lieu de se contenter des travaux de fin d'études des lauréats de l'année académique écoulée, une quarantaine qui sont déjà disponibles dans la bibliothèque, et qui l'enrichissent de nouvelles matières incitatives.

4. FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DECISIONS

Depuis la prise de fonction de l'actuel Comité de gestion, des décisions importantes et souvent urgentes ont été prises, notamment :

1. La décision n°006/INTS/DG/DMM/2016 du 08/09/2016 portant nomination des membres des cabinets du Comité de gestion de l'Institut National des Travailleurs Sociaux ;
2. La décision n°007/INTS/DG/DMM/PPL/2016 du 23/09/2016 portant nomination des membres de la Commission d'évaluation et de sélection des candidats enseignants et chargés de pratique professionnelle de l'Institut National des Travailleurs Sociaux ;
3. La décision n°008/INTS/DG/DMM/PPL/2016 du 30 septembre 2016 portant exclusion définitive des étudiants irrégulièrement inscrits à l'Institut National des Travailleurs Sociaux ;
4. La décision N°009/INTS/DG/DMM/PPL/2016 du 03 octobre 2016 portant engagement des enseignants à temps plein de l'Institut National des Travailleurs Sociaux ;
5. La décision N°010/INTS/DG/DMM/PPL/2016 du 03 octobre 2016 portant nomination des enseignants à temps partiel de l'Institut National des Travailleurs Sociaux ;
6. La décision N°011/INTS/DG/DMM/PPL/2016 du 03 octobre 2016 portant engagement à temps plein des membres du corps scientifique de l'Institut

National des Travailleurs Sociaux ;

7. La décision N°012/INTS/DG/DMM/PPL/2016 du octobre 2016 modifiant la décision n°006/INTS/DG/DMM/2016 du 08/09/2016 portant nomination des membres de cabinet du Comité de gestion de l'Institut National des Travailleurs Sociaux ;
8. La décision N°013/INTS/DG/DMM/PPL/2016 du 10 octobre 2016 modifiant et complétant la décision n°010/INTS/DG/DMM/PPL/2016 du 03/10/2016 portant nomination des enseignants à temps partiel de l'Institut National des Travailleurs Sociaux ;
9. La décision N°014/INTS/DG/DMM/PPL/2016 du 17 octobre 2016 portant nomination d'un enseignant à temps partiel de l'Institut National des Travailleurs Sociaux ;
10. La décision n°015/INTS/DG/DMM/PPL/2016 modifiant la décision n°008/INTS/DG/DMM/PPL/2016 du 30 septembre 2016 portant exclusion définitive des étudiants irrégulièrement inscrits à l'Institut National des Travailleurs Sociaux ;
11. La décision n°016/INTS/DG/DMM/PPL/2016 du 17 novembre 2016 portant engagement à temps partiel d'un membre du corps scientifique de l'Institut National des Travailleurs Sociaux ;
12. La décision n°017/INTS/DG/DMM/PPL/2016 du 27 décembre 2016 portant suspension de ses fonctions d'un agent de l'Institut National des Travailleurs Sociaux pour manquement grave.

Toutes ces décisions et les procès verbaux y afférents sont en annexe de ce Rapport.

III. PROGRAMMATION DES ACTIVITES POUR (2016-2017)

1. L'INTS va poursuivre sans relâche sa mission principale, celle d'assurer une formation adéquate pour les futurs Assistants Sociaux .
2. L'INTS compte organiser une formation continue pour tous ceux qui oeuvrent dans le secteur de travail social mais qui n'ont pas eu de formation dans ce domaine. Cette formation qui durera une semaine aboutira à la délivrance de Certificat aux participants. Nos partenaires habituels nous promettent déjà leur implication.
3. L'INTS va mener des démarches pour l'obtention de l'Arrêté Ministériel relative à l'homologation des diplômes de ces finalists.
4. Dans le souci de désenclaver l'INTS, l'Institut compte organiser une série d'activités interuniversitaires et para-académiques.
5. Rédynamiser la bibliothèque de l'INTS

PROBLEMES SPECIFIQUES A RESOUDRE

1. Pour juguler définitivement le problème de personnel pléthorique, il sied de se conformer à l'Arrêté fixant les Structures organiques et modalités de fonctionnement de l'INTS.
2. Obtenir le soutien de la tutelle pour accélérer le problème d'homologation des diplômes.
3. Pour la survie de l'INTS, procéder à la mécanisation du personnel administratif, académique et scientifique.
4. Obtenir l'implication de la tutelle pour que le montant 1.650.000fr amputé de la prime institutionnelle soit retourné.
5. Construire un bâtiment pour l'administration étant donné que les locaux actuellement occupés par les services administratifs sont des salles et

peuvent faire office d'auditoire pour une institution en progression.

6. Doter l'INTS des frais de fonctionnement afin de permettre au Comité de gestion de mieux gérer au quotidien l'Institut.
7. Doter l'Institut d'un charoi automobile pour le transport du personnel et la mobilité du Directeur Général.
8. envisager l'ouverture d'un kiosque ou boutique et/ou d'une cantine universitaire.

Fait à Kinshasa, le 30 Juillet 2016

Pr. Dr MWENDANGA MUSENGO Désiré
Directeur Général de l'INTS